



**CONTACTS UTILES :**  
 Syndicat Melun : 01 64 41 53 91  
 Confédération CGT : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)  
 FNME : [www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr)  
 UFICT : [www.energiect-cgt.fr](http://www.energiect-cgt.fr)  
 Site page inactifs : [www.inactif.cgt-energies77.fr](http://www.inactif.cgt-energies77.fr)  
 Adresse mail inactifs : [retraites@cgt-energies77.fr](mailto:retraites@cgt-energies77.fr)

**EDITO**

Le temps... Le temps suspendu d'une liberté embastillée, le temps de l'absence et de l'affection à distance des proches, le temps de l'abrutissement médiatique et son défilé de maîtres à penser, ces heures de lecture et de réflexion sur le temps qui reste, le monde... Vous aurez vécu tout cela, pèle mêle dans ce confinement. Voici maintenant le temps d'après, avec son lot d'angoisses et d'espoirs... Un temps nourri de ces heures perdues rappelant que l'avenir sera ce que, vous en ferez, nous en ferons.

Ni pessimisme improductif, ni optimisme béat, seulement cette confirmation que sans changement rapide et radical, ce monde court à la catastrophe et cette question : comment être utile à la construction du bien commun, source de réduction des inégalités sociales et de sauvegarde de la planète ?

Référence au Conseil National de la Résistance, appui soutenu aux services publics, les paroles élyséennes se veulent rassurantes. Elles entretiennent l'attentisme, la confiance, pour au mieux, ouvrir une parenthèse éphémère d'État providence, afin de relancer la machine à exploiter et accumuler du capital.

On voudrait y croire, se persuader que le pouvoir va changer ce système voué à l'argent. Mais les actes sont là, rappelant inexorablement que les tenants du libéralisme ne veulent rien changer : remise en cause du temps de travail, des congés, des CDD, plans et annonces de licenciements y compris d'entreprises bénéficiant depuis longtemps d'aides publiques et en réclamant de nouvelles, relance de la réforme des retraites, promesses de moyens pour l'hôpital envolées et maintien du plan santé 2022 confirmant la suppression de milliers de lits. Matignon plancherait même sur une nouvelle contribution des retraités.

Pourtant, cette pandémie confirme chacune des alertes et attentes de changements exprimées notamment lors des derniers mouvements sociaux. Elle a mis au jour outre des services publics essentiels, l'urgence d'intégrer l'utilité sociale et environnementale dans les modes de production, de consommation et de rémunération.

Une voie que nous vous proposons d'emprunter... «sans distanciation sociale ni générationnelle».

*Jean-Luc MAILLOT  
 Michel VANKEIRSBILCK*

# FORCE 77

Journal trimestriel du syndicat CGT ENERGIES Seine-&-Marne,  
 section syndicale des agents en inactivité et pensionnés.  
 16 Bis rue Gatelliet – 77003 MELUN Cedex.

N° 288  
 Prix : 0,76 Euros

MELUN PPDC  
**P4**  
 LA POSTE  
 DISPENSE DE TIMBRAGE

**Juin 2020**

PRESSE DISTRIBUEE PAR LA POSTE

Déposé le 29 Juin 2020



**SOMMAIRE**

- Pages 2-3 : ..... Le Grand Age et l'autonomie
- Page 4 : Nouvelle dette de la Sécurité Sociale, qui va payer ?
- Page 5 : ..... La 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité Sociale
- Pages 6-7 : ..... CAMIEG et CSMR, quoi de neuf ?
- Page 8 : .....Votation reversions

*Ce journal est financé par les cotisations des agents en inactivité de service et pensionnés de reversion de la section syndicale CGT d'ENERGIES 77.*

Il est édité et imprimé par nos soins.

**Numéro CPPAP : 0323 S 07775**

**Directeur de la Publication : Fabrice DAYNES**

# Le Grand Age et l'autonomie

Le traitement imposé aux personnes âgées dépendantes notamment dans des EPHAD plus soucieux de rentabilité que d'humanité apparaît déjà comme un des scandales de la gestion de cette crise. La Seine et Marne a été particulièrement touchée. La France devrait compter environ 20 000 personnes âgées en perte d'autonomie de plus chaque année d'ici 2030. Entre 2030 et 2040, le rythme s'accélérerait avec une hausse annuelle moyenne de l'ordre de 40 000. L'étude commandée en 2018 par Matignon fait apparaître la nécessité de faire évoluer le regard sur le grand âge et l'offre proposée, le modèle actuel semblant à bout de souffle. **Extrait de cette étude...**

## Quelques-unes des 175 propositions :

### 1. UN NOUVEAU REGARD SUR LE GRAND AGE :

Aménagement de la cité (loi d'adaptation de la société au vieillissement) et des services.

Sensibiliser pour inclure la personne âgée dans la vie de la cité

Développer les liens intergénérationnels « journée de l'expérience ».

Diffuser une culture de vigilance et de services attentionnés

Elargir le champ de la consultation du Faut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge aux transports, logements...

Action des collectivités locales au travers des schémas départementaux de l'autonomie : « une conférence départementale du Grand Age ».

Inclure dans les polices d'assurances une clause d'adaptation du logement

Mettre fin aux zones blanches de mobilité.

### 2. UNE VOLONTE : RESTER A DOMICILE :

#### Accompagnement à domicile privilégié :

- Financement des Services d'Aide à Domicile et une tarification nationale chiffrée à 550 M€.
- Financement des Services de soins infirmiers à domicile prenant en compte des besoins (passage de nuit).

#### Habitats intermédiaires :

- Attribution de logements par les bailleurs.
- Inclusion du caractère social des résidences personnes âgées dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

#### Décloisonner les structures :

- Plateforme de proximité « établissement territorial ».
- Accueil temporaire de jour.
- Accès à la télémédecine et Dossier Médical Partagé.
- Fusion des Services d'Aide à Domicile et des Services de soins infirmiers à domicile.

### 3. LES AIDANTS :

Un guichet unique simplifiant les démarches « Maison des aînés et des aidants ».

Indemniser le congé de proche aidant, prestation autonomie finançant le répit proche aidant.

Mieux concilier le rôle d'aidant et la vie professionnelle.

Repérer les risques de santé des aidants par la médecine du travail.

Mobiliser le service national et le service civique auprès des personnes âgées.

### 4. DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES, DEPENDANTES, (EHPAD) A CHANGER :

Un plan de rénovation des EHPAD 3 Mrds sur 10 ans sur un besoin de 15 Mrds d'€.

Création d'un « fond qualité » financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie distribué par les ARS qui reprendraient le suivi des Services d'aide à domicile budget de 1 à 2% des dépenses pour les personnes âgées soit entre 10 et 200 M€ labels Bientraitant et Humanitude.

Changer de nom « Maison du Grand Age » ou « Maison médicalisée des Séniors ».

Augmenter de 25% les effectifs d'encadrement en EHPAD

Avancer vers des hausses de rémunération ciblées.

### 5. CREER UNE NOUVELLE « PRESTATION AUTONOMIE », QUI REMPLACERAIT L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE A DOMICILE.

## 6. PERSONNEL :

Désigner les Agences Régionales de Santé comme pilote des Ets médico-sociaux du Grand Age.

Revalorisation du temps d'intervention à domicile.

Temps de concertation et révision pour le personnel y compris à domicile.

Engager une convergence des conventions collectives.

## 7. FINANCEMENT :

Par la prolongation de la contribution au remboursement de la dette sociale au-delà de 2024. Ce rapport LIBAULT devrait servir de base au prochain projet de loi « Grand Age et Dépendance » et alimenter les débats cet été ou en fin d'année. Vous trouverez sur internet le rapport (228 pages), ainsi que les résumés et synthèses.

### Quelques réflexions :

- Une vraie avancée du statut de l'aidant, mais quid de son suivi médical par la médecine du travail, ils ne sont pas tous salariés.
- Fin de la disparité des aides selon les départements ?
- L'augmentation de 25% (c'est vraiment un minimum !) du personnel en EHPAD est une reconnaissance de la réalité, mais quel attrait pour le métier ?
- L'évaluation des Ets est chiffrée mais les salaires ?
- Intérêt d'une convention collective nationale.
- Schéma autonomie conférence départementale du Grand Age. ?
- Pourquoi utiliser la contribution au remboursement de la dette sociale ? D'autres financements sont possibles !

*Henri LESCAT, membre de la Commission Exécutive USR CGT 77*

Le 16 juin, à Montereau, Melun et Meaux le matin puis à Paris l'après-midi, des électriciens et gaziers actifs et inactifs ont participé aux premières mobilisations et manifestations des personnels soignants depuis le déconfinement. Une journée d'action réussie pour imposer des moyens à l'hôpital public et une augmentation des salaires. Après trois semaines, le « Ségur de la santé » tourne à la mascarade. Le gouvernement confirme son intention de ne rien changer au plan « Ma santé 2022 » visant à la suppression de lits dans l'hôpital public et au transfert d'activités vers le privé. Quant au personnel soignant, ces héros si vite oubliés, il lui faudrait se contenter comme reconnaissance éternel des applaudissements de balcon. Présents dans ces manifestations, nous avons pu constater leur colère et surtout leur détermination. Il s'agit donc non seulement de les soutenir mais de construire ensemble une force pour imposer que la santé sorte à nouveau du champ de la loi du marché. Nous voulons des actes qui renforcent le service public, augmentent les salaires afin de reconnaître l'engagement professionnel du personnel hospitalier et favoriser l'arrivée de milliers de jeunes dans ces professions.



## NOUVELLE DETTE DE LA SECURITE SOCIALE, QUI VA PAYER ?

**Le Conseil des Ministres, le 27 mai 2020, a été saisi de deux projets de loi : l'un sur le transfert de dette de la Sécurité Sociale (136Mds €) vers la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) et l'autre sur la création d'une cinquième branche relative à la dépendance au sein de la Sécurité Sociale.**

### **Transfert de dette : quelles conséquences ?**

Un petit rappel historique s'impose : En janvier 1996, Alain JUPPE crée par ordonnance la CADES afin de procéder au remboursement du « trou de la Sécurité Sociale ». Les 137 Milliards de Francs de dettes initiales (soit environ 21 Mds €) devront être recouverts dans un délai de 13 ans (échéance 2009).

Il est alors créé la CRDS prélevée à hauteur de 0,5% sur les salaires, les pensions et les indemnités de chômage. Une partie de la CSG sera dédiée à la CADES ainsi qu'un versement annuel du Fonds de réserve des retraites (2 MDS). En 2010 la CRDS devait s'éteindre.

Mais plusieurs gouvernements successifs vont venir y ajouter d'autres dettes et ainsi repousser les échéances

JOSPIN repousse à 2014, DE VILLEPIN à 2021 puis FILLON à 2024. En fait le procédé est simple, chaque fois que l'on enregistre un déficit on transfère les dettes de l'ACOSS vers la CADES et on repousse les échéances.

**Durant toutes ces années les déficits ont été causés principalement par l'insuffisance de recettes due aux exonérations de cotisations sociales des employeurs.**

Sur une année, les exonérations sur les bas salaires (créées par FILLON) correspondaient à un peu plus de 20 Milliards d'€, soit le montant de la dette initiale !

En 2019, la Cour des Comptes a évalué à 90 Milliards d'€ le montant total des exonérations de cotisations sociales.

C'est un peu plus que le solde de la dette restante qui devait être recouvert en 2024.

**En clair, faire de la dette c'est reporter des charges de l'État et des entreprises non payées ou compensées sur les salariés, les retraités et les chômeurs.**

Avec Macron, nous sommes repartis jusqu'en 2033 !

Onze années de plus de contributions avec un transfert de dette de l'ordre de 136 Milliards, calculée d'une part sur le déficit causé par la crise sanitaire (non versement des cotisations par les entreprises) et sur une dette à venir pour les 2 prochaines années évaluée au doigt mouillé.

Le gouvernement s'est souvenu également que le Fonds de réserve des retraites gérait la soulte EDF-GDF versée en 2005 au moment de l'adossement de la CNIEG au régime général. C'est 5 Mds € ainsi récupérés (au 31/12/2019, la valeur de cette soulte était de 5,4 MDS soit une perte de 400 Millions en quelques mois !) et qui devra être versée à l'ACOSS avant le 31 juillet 2020.

Le monde du travail devrait subir de nouvelles hausses de prélèvement alors que les entreprises se sont constituées un trésor de guerre (transformé en dividendes) depuis plusieurs années au travers toutes les exonérations fiscales et sociales. Encore une preuve que le pouvoir ne veut rien changer... sans y être contraint par notre mobilisation.

## La 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité Sociale pour la dépendance. Est-ce le bon choix ?

### Un peu d'histoire

Il y a aujourd'hui en réalité 3 branches : la maladie, la famille et la vieillesse. La 4<sup>ème</sup> est une fausse branche et se charge des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles.

Il n'y a pas toujours eu des branches à la Sécurité Sociale. C'est en 1967, sous la houlette de Georges Pompidou, que par ordonnances les comptes ont été séparés. Les 4 branches ont pris naissance malgré une mobilisation exceptionnelle des salariés. Mobilisation considérée par beaucoup d'historiens comme les prémisses de Mai 1968.

La Sécurité Sociale va connaître alors sa première grande secousse. Les dépenses d'assurance maladie sont le prétexte à l'éclatement de la Sécurité Sociale et à cette séparation comptable. D'une gestion ouvrière prépondérante (75% des membres du Conseil d'administration), la loi instaure la parité (50-50 entre les salariés et le patronat). FO prendra la tête de la CNAM, la CFTC la CNAF et le CNPF la CNAV. La CGT organisation majoritaire est écartée, la CFDT impliquée dans les grèves de 1967 renonce à intégrer le « cartel » FO, CFTC, CGC et CNPF. Les branches étant créées, le principe de la cotisation unique de Sécurité Sociale est aboli. Étrange quand on voit le rôle central de la CSG d'aujourd'hui !

28 ans plus tard, en 1995, sous l'autorité de Juppé la Sécurité Sociale connaîtra sa seconde grande réforme : le paritarisme est même devenu inconciliable avec la volonté de soumettre les comptes de la Sécurité Sociale au pacte de stabilité de l'Union Européenne. C'est le Parlement pour ne pas dire le gouvernement en place qui désormais s'arrogera le monopole de décision sur le fonctionnement de la Sécurité Sociale. Des technostructures seront mises en place pour conforter la mainmise du pouvoir politique avec les Agences Régionales de Santé, l'ONDAM (Objectif national des dépenses

d'assurance maladie) ou encore les COG (Convention d'objectifs et de gestion) pour brider les organismes de Sécurité Sociale.

### Aujourd'hui comment couvrir solidairement le risque de dépendance ?

Ce retour historique éclaire sur les desseins du gouvernement actuel de créer une 5<sup>ème</sup> branche pour la dépendance. La CGT a d'abord envisagé l'hypothèse d'une nouvelle branche avant de reconsidérer sa position et proposer la création d'un droit à l'autonomie dans la branche maladie.

Pourquoi ? Les structures locales de l'Assurance maladie existent et peuvent ainsi élargir leurs compétences à la perte d'autonomie. Isoler la perte d'autonomie comporterait le risque que les opérateurs privés, déjà présents sur le « marché du vieillissement » investissent la nouvelle branche avec des modes de gestion basés sur la rentabilité. Actuellement beaucoup d'acteurs publics interviennent en qualité de financeurs : 52% de la dépense repose sur la Sécurité Sociale, 26% sur les départements, 16% sur la CNSA (financée par la cotisation CASA et la journée de Solidarité des salariés), 6% par l'Etat. Le « reste à charge » pour les particuliers se rajoute à cela à raison de 10 Milliards d'€, soit à peu près le tiers de la dépense totale évaluée à 30 Milliards d'€. D'après les prévisions pour les années à venir les besoins devraient à l'horizon 2040 grimper d'un point de PIB, soit 24 Mds d'€ environ.

La crise sanitaire a emporté les premières pistes du rapport commandé par le pouvoir (LIBAULT).

La CGT travaille de concert avec d'autres organisations syndicales (FO, CGC, CFTC, FSU, Ensemble et Solidaires) pour présenter une plateforme commune que les parlementaires devront prendre en compte dans l'élaboration de la nouvelle loi. Il faut rester mobilisé sur une question aussi cruciale et sur un vrai sujet de civilisation.

*Pascal COTTIN*

## CAMIEG ET CSM-R / QUOI DE NEUF ?

### Les discussions avec la tutelle viennent de prendre un tournant concernant la CAMIEG. Quels sont les enjeux, quelles sont les menaces avec la crise sanitaire et ses conséquences sur le financement de la Sécurité Sociale ?

Depuis l'origine, la CAMIEG a tous les ans terminé ses exercices budgétaires avec un excédent. Le total cumulé se chiffre à 584 Millions d'€. Le gouvernement Ayrault a prélevé autoritairement 176 Millions d'€ en 2014, ce qui fait que le solde positif à fin 2019 était de 408 Millions d'€. Une étude réalisée récemment conclut à des excédents de plus de 1Milliard d'€ en 2040 à situation inchangée.

Cette somme considérable doit être utilisée pour améliorer nos remboursements de santé car 80% des 408 Millions d'€ proviennent des cotisations des agents actifs, en inactivité de service et des pensionnés de réversions et autres. Cela représente environ 1300 € par affilié et l'équivalent de 17 mois de prestations. Une telle somme confiée réglementairement à l'ACOSS (la trésorerie de la Sécurité Sociale) peut susciter bien des convoitises, surtout lorsque l'Etat cherche à combler les déficits. Poursuivre dans la même voie pourrait ressembler à une taxation masquée alors que les électriciens et gaziers actifs et retraités font partie des catégories les plus contributives.

Grace à l'insistance de notre syndicat, des discussions ont donc été engagées entre les trois parties : organisations syndicales, employeurs des IEG et ministère des Affaires sociales. La CGT a proposé deux axes : une amélioration de la grille de prestations sur l'optique, le dentaire particulièrement pour une enveloppe de 11 Millions d'€ et la baisse des cotisations en faisant converger les taux des actifs et des retraités dans une fourchette de 1,9 à 2%. La part des employeurs pouvant être maintenue dans le volume actuel, pour les actifs. Ils bénéficient des mesures d'exonération octroyées par l'Etat et ne peuvent donc avoir le beurre et l'argent du beurre !

Les employeurs escomptent dans ces discussions la récupération de 75 Millions d'€ correspondant au 20% des excédents et pour cela ils ont proposé une « année blanche » (2021) sans cotisation (pour eux et pour les salariés sur la cotisation de base de 0,72% du salaire brut). La CFDT et la CFE/CGC étaient un peu sur le même portage pour mettre en valeur une redistribution modique et provisoire de pouvoir d'achat pour les agents actifs. La cotisation des retraités dans ce scénario était renvoyée au bon vouloir du ministère. En imposant un traitement égal « actifs et retraités », la CGT a permis d'élargir à FO puis à la CFDT cette demande importante. Sont soumis au Statut, les agents actifs et les agents en inactivité de service et toute discrimination aurait été inacceptable !

Les représentants de la Direction de la Sécurité Sociale mandatés par le ministère pour résoudre cette question des excédents ont donné leur avis mais en prenant la peine d'indiquer que l'autorité compétente pour la décision finale serait le ministre qui utiliserait la prochaine loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 pour légiférer.

Leurs avis ont été les suivants : refus d'une année blanche sans cotisation (au grand dam des employeurs !) mais plutôt une baisse de 5% des cotisations pour tout le monde, retraités compris (soit - 0,24%), et baisse de la cotisation de solidarité des actifs vers les retraités pour un futur taux de 1,15% au lieu de 1,39% (soit - 0,28% au total avec cotisation de base) . Ouverture donnée à une amélioration de la grille de prestations CAMIEG qui aurait un effet report sur les CSM A et R, limitée à l'optique dans une enveloppe de 4,5 Millions d'€. Mise en place d'une procédure de revoyure annuelle sur la trajectoire financière de la CAMIEG. Une menace cependant sur une possibilité de ponction des excédents compte tenu de la situation dégradée de la Sécurité Sociale suite à la crise sanitaire.

Nous pouvons en déduire que nos actions n'ont pas été vaines. Les améliorations de prestations et la baisse de la cotisation des retraités n'étaient pas inscrites dans le « cahier des charges » initial des employeurs et du ministère et cela constitue des avancées. La revoyure annuelle va dans le bon sens pour ne pas laisser dériver les états de compte que ce soit en négatif ou en positif pour trouver les bons équilibres entre les recettes et les prestations servies. Les améliorations mêmes limitées auront un impact positif sur les CSM actifs et retraités et sur le reste à charge. Le seul point négatif c'est la menace d'un nouveau prélèvement et de son poids.

**Dernière minute : dans les coulisses les employeurs et le ministère se sont arrangés pour se partager une grosse partie des excédents, 100 Millions pour les entreprises et 180 Millions pour l'Etat. C'est un véritable détournement de fonds ! Sur les 180 Millions de l'Etat, 140 Millions concernent le compte « retraités » soit des cotisations payées par les actifs et les retraités. On peut appeler ça un holdup fiscal ! La CGT va prendre des initiatives pour empêcher ce nouveau racket après celui de 176 Millions en 2014.**

LA CAMIEG change de numéro de téléphone au 1<sup>er</sup> juillet 2020.  
Désormais, contactez le 08 06 06 93 00 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

## La CSM-R doit plus que jamais s'inscrire comme la référence pour les retraités et pensionnés des IEG !

La CSM-R a été mise en place en parallèle de la CSM des actifs par toutes les organisations syndicales au sein de la CCAS, les employeurs refusant de verser le moindre euro pour les retraités.

Avec 130 000 adhérents volontaires, l'universalité de la CSM-R est avérée mais se trouve aujourd'hui confrontée à des velléités de concurrence mises en œuvre par l'ancien gestionnaire ENERGIE MUTUELLE devenue depuis partenaire d'une assurance Malakoff Humanis. Notre volonté de demeurer dans les principes mutualistes et l'absence de transparence dans des opérations d'intégration et de fusion ont obligé la CCAS à confier la gestion de la CSM-R à SOLIMUT, organisme mutualiste.

Après quelques mois de montée en charge la CSM-R est désormais sur les bons rails, des options complémentaires sont disponibles et nous allons rentrer dans une nouvelle phase dès 2021.

Les évolutions de la grille de la CAMIEG dans le domaine auditif (+ 4 M€) et à prévoir sur l'optique (4,5 M€) devrait permettre d'apporter des améliorations à la grille de la CSM-R sans augmentation des cotisations. En moyenne et selon une étude de UFC Que Choisir les tarifs des complémentaires ont évolué de 5% en 2020, alors que les bons résultats nous ont permis de ne pas augmenter la cotisation du contrat groupe CCAS en 2020.

Nous allons proposer un tarif d'adhésion préférentiel pour la première année dès 2021 avec une campagne d'information vers les futurs retraités et les pensionnés de réversion conduite en proximité (SLVie, CMCAS, Centres de loisirs et de vacances).

Nous préconisons l'élargissement des offres de SOLIMUT aux conjoints non admis à la CAMIEG.

**Depuis la création de la CAMIEG, les Organismes de proximité ont été dessaisis des questions de couverture santé, les relations en ont pâti avec des liens impersonnels par téléphone. C'est pourquoi nous proposons de rétablir dans le cadre des assemblées générales de SLVie et des CMCAS des échanges et des lieux de consultation sur les bilans annuels de la CAMIEG, des deux CSM (actifs et retraités) ainsi que sur les perspectives et les points prioritaires à améliorer. Ceci aurait pour conséquence de donner la parole aux affiliés et d'écouter leurs attentes pour orienter les décisions ou les initiatives vers les décideurs.**

*Pascal COTTIN*

### Travailler toutes et tous pour travailler moins et mieux !

Le Président a lâché le morceau : « il va falloir travailler plus ». Dans un document intitulé « Le progrès social et environnemental, c'est possible et urgent », la CGT prend le contre-pied de cette mesure inefficace et propose parmi une série de mesures, la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire... Un des moyens efficaces de relancer l'économie de notre pays et de résorber les inégalités, de sauvegarder et créer de l'emploi rapidement, massivement. La CGT évalue le nombre d'emplois concernés à 4 millions...

Redistribuer une partie des gains de productivité réalisés (des richesses créées), maintenir ou donner accès à l'emploi stable à des millions de chômeurs, précaires, permettraient aux salarié.es de disposer d'un pouvoir d'achat leur permettant de consommer. Peu de chance qu'ils aillent planquer leur butin dans l'un des paradis fiscaux. Il y a fort à parier que l'économie de la France s'en porterait mieux.

#### Travailler moins : un enjeu social et citoyen

La réduction du temps de travail doit bénéficier à toutes et tous, être facteur d'émancipation, d'accès réel aux loisirs et à la culture, d'engagement citoyen et associatif. **Travailler toutes et tous, c'est aussi garantir le financement solidaire et intergénérationnel de la protection sociale qui vient une nouvelle fois faire preuve d'efficacité malgré son affaiblissement par les choix libéraux de ces trente dernières années.**

**Les titulaires d'une pension de réversion doivent pouvoir élire leurs représentants.**

**L'exclusion du corps électoral et de l'éligibilité des titulaires de pension de réversion aux élections de la CAMIEG et des administrateurs des CMCAS est inadmissible !** En 2008, puis en 2014 le règlement électoral des élections de la CAMIEG mentionnait : « **les titulaires d'une pension de réversion ne font pas partie du corps électoral** ».

Pour en terminer avec cette discrimination démocratique, la CGT propose une initiative nationale relayée sur chaque territoire des CMCAS pour que celles et ceux qui sont exclus puissent s'exprimer en 2021 aux deux élections CAMIEG et CAS. C'est la moindre des choses !

**Concernant la CAMIEG :** les titulaires d'une pension de réversion sont assujettis à la fois aux cotisations permettant de financer la Sécurité sociale (CSG) et à la cotisation CAMIEG au taux de 2,36 %. Certains ou certaines pour des seules raisons de niveaux de revenus peuvent être exonérés de CSG mais demeurent des affiliés du régime spécial de Sécurité sociale. **Tout affilié de la Sécurité Sociale donc de la CAMIEG doit participer au vote et être éligible au conseil d'administration.**

**Concernant les élections de CMCAS :** Comment peut-on être bénéficiaire des activités des CMCAS en être bénévole, aidant ou animateur et se voir exclure de toute possibilité de vote et de représentation ? **Il s'agit là aussi d'une atteinte à la démocratie !**

**Nous vous proposons donc de soutenir cette légitime demande en signant et nous retournant le bulletin de vote ci-dessous.**



**BULLETIN DE VOTE**

Les élections de renouvellement des administrateurs de la CAMIEG et des CMCAS se dérouleront en 2021.

**Je demande que le droit de vote et l'éligibilité des titulaires de pension de réversion soient inscrits dans les deux prochains règlements électoraux.**

Nom : .....Prénom : .....

Ville : .....

CAS de Seine et Marne

*Bulletin à retourner au Syndicat CGT ENERGIES 77, 16 bis rue Gatelliet 77000 MELUN  
retraites@cgt-energies77.fr*